

Retour définitif: Pensez à l'équation scolarité!

■ Les parents, tenus d'accepter les conditions du marché

■ Le problème de la langue, véritable contrainte

L'ENVIE de retourner au bled après plusieurs années de séparation de sa patrie et le désir de rentrer définitivement au pays d'origine en vue d'y travailler ou d'investir, font que plusieurs MRE décident de plier bagage et osent l'aventure, malgré les contraintes y afférentes. Une fois décidé, les parents pensent naturellement à la scolarité des enfants. Le casse-tête c'est de trouver un établissement.

Il faut savoir que les établissements d'enseignement public au Maroc sont à accès ouvert. La scolarité est obligatoire à l'âge de 15 ans. Ce qui fait que ces nouveaux résidents sont bien évidemment les bienvenues dans les écoles publiques. Sauf que cette solution n'est pas optimale



Pour les MRE qui viennent de France, le problème de la scolarité ne se pose pas car leurs enfants sont directement admis dans les établissements relevant de « la Mission française » au Maroc. Idem pour ceux dont les enfants étaient déjà scolarisés dans le système français à l'étranger, quel que soit le pays (Ph. Jarfi)

pour les enfants qui viennent des systèmes étrangers. Le problème de la langue se pose avec acuité, surtout quand il s'agit des émigrés venus des pays occidentaux. La France, l'Espagne et l'Italie étant à la tête des pays accueillant des Marocains. «Les retours définitifs ne présentent pas actuellement une tendance lourde, nous ferons face à des cas isolés de problèmes de scolarité des enfants», affirme Jaafar Debbagh, directeur du pôle de l'action éducative et sociale au sein du ministère chargé de la

communauté des MRE.

Pour ceux dont les enfants ont la nationalité française ou qui fréquentaient un établissement français ou homologué, le problème ne se pose pas, ils sont directement affectés aux écoles relevant de la Mission française au Maroc. Ils ont la priorité de s'inscrire de droit dans ces établissements, du fait qu'ils ont la nationalité française. Mais il n'y a pas de garantie de proximité, ni de choix d'établissement. Les parents sont généralement orientés vers

l'école ayant une capacité d'accueil, quelle que soit leur situation. Les écoles privées sont également une alternative, mais elles restent un second choix, vu qu'elles sont soumises au système arabophone.

Pour les MRE ayant une nationalité espagnole, ils sont généralement accueillis par les écoles espagnoles basées à Rabat et Casablanca. Ce qui implique que la famille doit forcément s'installer dans l'une de ces deux villes. Sinon, impossible de scolariser ses enfants. Une contrainte qui freine parfois les ambitions des parents. Idem pour ceux venus de l'Italie, qui n'ont pas de choix que de s'installer à Casablanca, la seule ville abritant une école italienne. Les anglophones ont également la même contrainte : Rabat ou Casablanca. Il faut également signaler que ces écoles ne sont pas à la portée de tout le monde. Les frais de scolarité sont onéreux. Face à ces multiples contraintes de scolarité des enfants, les familles résidentes à l'étranger deviennent de plus en plus réticentes quant à la question du retour. □

Intissar BENCHEKROUN